



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 089 spécial publié le 11 juin 2021**

***Sommaire affiché du 11 juin 2021 au 10 août 2021***

## **SOMMAIRE**

### **DCPPAT**

- Arrêté n° 2021- PREF-DCPPAT-BCA-140 du 9 juin 2021 portant délégation de signature à M. Jean Pascal BEZY, architecte urbaniste en chef de l'État, Directeur départemental des Territoires de Seine-et-Marne par intérim

**ARRÊTÉ n° 2021- PREF-DCPPAT-BCA-140 du 9 juin 2021  
portant délégation de signature à M. Jean Pascal BEZY, architecte urbaniste en chef de l'État,  
Directeur départemental des Territoires de Seine-et-Marne par intérim**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la route ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 14 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté n°10354080 du Ministre de l'écologie et du développement durable et de l'environnement du 20 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Pascal BEZY en qualité de directeur départemental des territoires adjoint de Seine-et-Marne"

VU l'arrêté préfectoral n° 21/BC/012 du 19 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral de Seine et Marne n° 21/BC/055 en date du 31/05/2021 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Pascal BEZY, directeur départemental des territoires par intérim à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Considérant** qu'en application de l'arrêté susvisé, la mission d'instruire les autorisations de transports exceptionnels et les demandes de dérogations préfectorales individuelles à titre temporaire aux interdictions prévues aux articles 1<sup>er</sup> et 2 de l'arrêté du 2 mars 2015, est assurée par le Directeur départemental des Territoires de Seine-et-Marne ;

**SUR** proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

# ARRÊTE

## Article 1er :

Délégation de signature est consentie à M. Jean-Pascal BEZY, Directeur départemental des Territoires de Seine-et-Marne par intérim, à l'effet de signer les actes, décisions et documents prévus aux articles ci-dessous, dans le cadre de ses attributions et compétences :

CODE	DÉSIGNATION DES ACTES	BASE JURIDIQUE
<b>ROUTES ET CIRCULATION ROUTIÈRE</b>		
<b>Exploitation des routes</b>		
1	Autorisation de transports exceptionnels	R.433-1 à R.433-5 du code de la route
2	Circulation d'ensemble de véhicules comprenant une ou plusieurs remorques	R.433-8 du code de la route
3	Restriction d'accès à certaines portions du réseau routier et dérogations aux interdictions de circulation des véhicules de transport de marchandises	Arrêté Intérieur, Équipement, Transport du 2 mars 2015

## Article 2 :

L'arrêté préfectoral n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-193 du 26 août 2020 portant délégation de signature à M. Igor KISSELEFF est abrogé.

## Article 3 :

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et le Directeur départemental des Territoires de Seine-et-Marne par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.



Eric JALON

« La présente décision administrative peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours administratif adressé par courrier à l'autorité compétente et/ou d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif d'Evry par courrier ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr) ».